

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00683
Numéro SIREN : 342 048 022
Nom ou dénomination : OUEST CROISSANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt 15959

QUEST CROISSANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 105 060 228 euros
Siège social : 3 Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza – Bâtiment D – Entrée D2
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 RCS NANTES

* * *

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 MAI 2023**

* * *

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie le 12 mai 2023 à 16 heures 30, au siège social et en visio conférence, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre simple aux associés et par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes.

Il a été établi une feuille de présence. Mention y est faite des associés participant à la présente assemblée par visioconférence et réputés présents pour le calcul de la majorité.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie GARCELON, représentant la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui constate que les associés présents ou réputés présents, possèdent 4 567 836 actions sur les 4 567 836 actions formant le capital, l'Assemblée peut en conséquence, valablement délibérer.

KPMG, Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Marie-Christine JOLYS, a été informée de la date et de l'heure de l'assemblée : elle participe à la présente assemblée par visioconférence.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- les rapports du Président de la société et du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

DS
SG

BP

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels et de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée des rapports du Président et les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est fixé 15 BD DE LA BOUTIERE 35760 SAINT-GREGOIRE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 857 500 227, en qualité de Président, pour une durée de deux ans, le mandat de Président de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE arrivant à échéance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le Président nouvellement nommé pour acceptation de ses fonctions, après lecture.

DS
SG BP

Le Président de séance : Madame Sylvie GARCELON,
Représentant la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

DocuSigned by:
Sylvie GARCELON
1EF7D15BE1B8429...

La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST (*)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président



(*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président » (**)

(**) Mention validée par procédé de signature électronique conformément à l'article 1174 et aux articles 1366 et suivants du Code civil.